

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIE Anne, M. DUBOIS Louis Paul, M. RAYSSAC Pascal, M. JEANNE Vincent.

Etaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pourvoir Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pourvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pourvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame OGIER Marie pourvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pourvoir à Madame LAMY Laurence.
- Madame FERRAND Isabelle pourvoir Monsieur DEGUIN Gérard.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pourvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Madame Anne PAILHORIE a été désignée secrétaire de séance.

2019.70 - OBJET : TELEALERTE.

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Les Communes de l'Agglomération d'Agen sont exposées, en fonction de leur situation géographique à des risques particuliers de types inondation, technologiques et plus généralement à des événements climatiques exceptionnels. Face à cette situation, et en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, elles ont souhaité mettre en place, un service de télé-alerte des populations à l'issue d'une consultation publique lancée en juillet 2015.

Ce dispositif mis en place depuis le 1er janvier 2016 est couplé à un service de prévision climatique et d'aide à la décision pour la gestion notamment des risques inondations.

La participation financière pour supporter le coût global de ce service se répartit de la manière suivante :

- Investissement initial : 100 % par l'AA
- Fonctionnement (abonnement au service) : 50 % AA et 50 % Communes

- Coût des communications : 100 % communes

Le marché étant arrivé à échéance au 31 décembre 2018, il a été relancé et attribué au même prestataire CII Telecom le 19 juillet 2019. Le nouveau marché en cours a donc débuté à la notification soit le 19 juillet 2019 pour une première période de 6 mois et ce jusqu'à la fin de l'année 2019. Il sera renouvelé par bons de commandes pour 3 périodes d'un an, jusqu'à fin décembre 2022.

Pour assurer la continuité du service il nous est demandé de délibérer à nouveau selon les modalités financières suivantes :

Commune / nbre habitants	Montant de l'abonnement annuel	Montant de participation commune/an	Montant de l'abonnement précédent	Montant précédent de participation commune/an
5000 à 9999	675	337,5	820	410

Coût de fonctionnement (€ HT)	Nouveau tarif	Ancien tarif
SMS (par unité)	0,08	0,1
MMS (par unité)	0,25	0,25
Mail (par unité)	0,01	0,01
Appel vocal / mobile (par min)	0,1	0,12
Appel vocal / fixe (par min)	0,04	0,04
Fax	0,07	0,1

II. Considérants et références juridiques :

Vu le marché public engagé par l'Agglomération d'Agen pour la mise en œuvre d'un dispositif dynamique d'alerte et d'information de la population, qui a permis à la commission MAPA de l'agglomération de valider le choix du prestataire et d'attribuer le marché à la société « CII INDUSTRIELLE SA » située 8 rue Edgar Brandt, 72 000 LE MANS,

Considérant que la Commune de Bon-Encontre accueille un établissement industriel à risques technologiques et chimiques forts (SEVESO), que sa topographie l'expose à des risques d'inondation (TOULZA, MONDOT), à des ruissellements dans des secteurs sensibles lors d'événements climatiques exceptionnels, qu'elle est fortement impactée par la carte des aléas mouvements de terrains dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels, qu'elle est nouvellement concernée par l'élargissement du zonage d'impact de la centrale de Golfech,

Considérant qu'il est primordial de se doter d'un outil de communication et d'alerte rapide, complémentaire aux moyens d'informations existants, et qui pourra être étendu à d'autres thématiques d'information (événement dans le fonctionnement des écoles, transports, consignes de sécurité, intempéries, plan canicule ...)

En conséquence, je vous propose donc, Mes Chers Collègues :

- **De RENOUELLER** notre adhésion au dispositif de télé-alerte à la population proposé par l'Agglomération d'Agen. Cette adhésion est de trois ans et prendra fin en décembre 2022.

- **DE PAYER** 50 % du coût de fonctionnement annuel et de prendre en charge la totalité des coûts liés à la diffusion des messages.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de renouveler notre adhésion au dispositif de télé-alerte à la population proposé par l'Agglomération d'Agen. Cette adhésion est de trois ans et prendra fin en décembre 2022.

DECIDE de payer 50 % du coût de fonctionnement annuel et de prendre en charge la totalité des coûts liés à la diffusion des messages.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 19 décembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20191217-201970-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019